

Préambule

La loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la valorisation des matériaux, modifiée par **la loi du 13 juillet 1992** :

- instaure la responsabilité des communes pour l'élimination des déchets des ménages,
- définit les priorités de gestion des déchets : réduction de la quantité, valorisation puis traitement et stockage,
- stipule qu'à compter du 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets ultimes pourraient être admis en décharge,
- prévoit la réalisation de plans départementaux ou régionaux pour l'élimination des déchets,
- créé une taxe sur le stockage des déchets ménagers et assimilés (intégrée depuis 1999 à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, prévoit la délivrance d'autorisations préalables pour l'exploitation d'unités de traitement ou de stockage des déchets.

Le décret « emballages ménagers » du 1^{er} avril 1992 oblige tout conditionneur de produits de consommation à participer à l'élimination des déchets d'emballages issus de ses produits soit par la consigne, soit par une collecte sélective organisée par ses soins, soit par une adhésion à un organisme agréé (Eco-Emballages ou Adelphe).

La circulaire du 28 avril 1998 rappelle la priorité à la valorisation matière : recyclage et compostage. Elle fixe un objectif de collecte en vue d'une valorisation matière de 50 % des déchets dont l'élimination est de la responsabilité des collectivités locales. Elle induit également une révision des plans départementaux et précise la notion des déchets ultimes.

Le Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 fait apparaître des mesures prioritaires comme :

- réduire la production de déchets et développer le recyclage,
- assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets,
- renforcer la sensibilisation, l'information et la place de l'incinération.

Le Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) du Département du Nord a été adopté sous la responsabilité de l'Etat le 12 novembre 2001.

Sa révision a été actée en 2007 par le président du Conseil Général. Après avis favorable de la Commission Consultative du Plan le 1er mars 2010, le projet de Plan révisé et son évaluation environnementale ont été arrêtés à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2010, puis soumis à enquête publique du 2 mai au 6 juin 2011.

Après la remise du rapport de la Commission d'enquête au Conseil général le 6 juillet 2011, les réserves formulées par la Commission d'enquête ont été prises en compte, ainsi que la majorité des recommandations, avant de soumettre le Plan et son évaluation environnementale à l'approbation de l'Assemblée départementale le 28 novembre 2011.

La révision du Plan a été effectuée en intégrant à chaque étape le processus d'évaluation environnementale, aboutissant au rapport environnemental prévu à l'article L.122-6 du code de l'environnement.

Le Plan vise à orienter et à coordonner l'ensemble des actions à mener, tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs de la loi aux horizons 2015 et 2020 (art R 541-14 du code de l'environnement).

PRESENTATION DU SIAVED

HISTORIQUE

- En 1972, les élus des 82 communes du Valenciennois scindent l'arrondissement en trois zones géographiques pour le traitement des déchets : Saint-Amand, Valenciennes et Denain. Le secteur de Denain englobe alors 31 communes réunies dans un syndicat intercommunal à vocation unique, le **SIRIEOM** (Syndicat intercommunal pour la réalisation d'une installation d'élimination des ordures ménagères).
- En 1977, une usine d'incinération des déchets ménagers est construite au lieu et place de l'ancienne décharge sur le terrain « La Vergris » situé à Douchy les Mines.
- L'usine s'équipe d'une chaîne automatisée de traitement des déchets hospitaliers en 1994. La même année, le **SIRIEOM** se transforme et devient le **SIRDHIM** (Syndicat intercommunal pour le retraitement des déchets hospitaliers, industriels et ménagers de la région de Denain).
- En août 1998, le Syndicat cesse l'incinération des déchets industriels spéciaux.
- En 2000/2001, le **SIRDHIM** réorganise le système de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour 137.000 habitants du Denaisis, du Douaisis et du Cambrésis et met en place parallèlement la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers propres et secs.
La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) et la Communauté de Communes de l'Est Douaisis (CCED) aujourd'hui CCCO (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent), adhèrent au **SIRDHIM** et rejoignent ainsi le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'est Cambrésis (SICTOMECE), aujourd'hui SYCTOMECE. Figurent parmi leurs compétences, **l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés**. Ces trois EPCI confient les compétences « traitement, transport et transfert des déchets » au **SIRDHIM**, qui change de dénomination pour être en adéquation avec sa nouvelle mission.
- Le syndicat devient par arrêté préfectoral en date du 6 mars 2003, le **SIAVED**, Syndicat Inter Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets et a en charge la gestion des opérations de transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou et de l'énergie issus des déchets.
- En 2004/2005, le **SIAVED** transforme son usine d'incinération en un centre de valorisation énergétique pour un montant de 33 millions d'euros.
- En 2007, la Communauté de Communes du Caudrésis adhère au **SIAVED** via le **SYCTOMECE**.
- En 2008, le syndicat rénove la chaîne des déchets hospitaliers.
- En décembre 2010, le **SIAVED** devient porteur du programme Boréal.
- En 2011, le syndicat regroupe 280.000 habitants sur 100 communes, suite à la fusion de la Communauté du Caudrésis et du pays de Matisse et de deux communes qui ont adhéré au **SYCTOMECE**.



- CAPH
- CCCO
- SYCTOMEC

Année 2011*		
	Communes	Population
CCCO	21	72.183
CAPH	39	147.083
SYCTOMEC	40	59.981
SIAVED	100	280.884

* pour rappel, en 2010, le SIAVED comptait 100 communes et 279.157 habitants ; en 2009 : 88 communes et 267.674 habitants.

COMPOSITION DU SIAVED EN 2011

CC CŒUR D'OSTREVENT		SYCTOMEC		CAPH	
21 COMMUNES		40 COMMUNES		39 COMMUNES	
communes	habitants	communes	habitants	communes	habitants
ANICHE	10 057	AVESNES LES A.	3 711	ABSCON	4 221
AUBERCHICOURT	4 591	BEAUMONT EN CAMBRESIS	465	AVESNES LE SEC	1 350
BRUILLE LEZ M.	1 330	BEAUVOIS EN CAMBRESIS	2 105	BELLAING	1 222
ECAILLON	2 055	BETHENCOURT	726	BOUCHAIN	4 126
EMERCHICOURT	912	BEVILLERS	576	BRUILLE ST AMAND	1 540
ERRE	1 400	BOUSSIERES EN CAMBRESIS	418	CHÂTEAU L'ABBAYE	863
FENAIN	5 351	BRIASTRE	652	DENAIN	20 221
HORNAING	3 238	BUSIGNY	2 534	DOUCHY	9 976
LEWARDE	2 767	CARNIERES	999	ESCAUDAIN	9 020
LOFFRE	756	CATILLON SUR SAMBRE	856	ESCAUTPONT	4 211
MARCHIENNES	4 726	CATTENIERES	676	FLINES LEZ MORTAGNE	1 643
MASNY	4 475	CAUDRY	13 995	HASNON	3 526
MONCHECOURT	2 639	ESTOURMEL	450	HASPRES	2 713
MONTIGNY EN OST	4 905	FONTAINE AU PIRE	1 187	HAULCHIN	2 363
PECQUENCOURT	5 939	HAUCOURT EN CAMBRESIS	201	HAVELUY	3 153
RIEULAY	1 409	HAUSSY	1 549	HELESMES	1 929
SOMAIN	12 212	HONNECHY	522	HERIN	3 801
TILLOY LES M.	545	INCHY	724	HORDAIN	1 484
VRED	1 387	LA GROISE	458	LIEU ST AMAND	1 254
WANDIGNIES HAMAGE	1 243	LE CATEAU CAMBRESIS	7 051	LOURCHES	3 957
WARLAING	572	LIGNY EN CAMBRESIS	1 733	MARQUETTE EN OSTREVANT	1 606
TOTAL	72 183	MARETZ	1 499	MASTAING	920
		MAUROIS	434	MAULDE	976
		MAZINGHIEN	330	MILLONFOSSE	678
		MONTAY	354	MORTAGNE DU NORD	1 636
		MONTIGNY EN CAMBRESIS	584	NEUVILLE SUR ESCAUT	2 630
		MONTRECOURT	228	NIVELLE	1 261
		NEUVILLY	1 013	NOYELLES SUR SELLE	780
		QUIEVY	1 701	OISY	529
		REJET DE BEAULIEU	234	RAISMES	13 168
		REUMONT	365	ROEULX	3 669
		SAINT AUBERT	1 466	SAINT AMAND LES EAUX	16 692
		SAINT BENIN	356	LA SENTINELLE	3 300
		SAINT HILAIRE	1 637	THIANT	2 530
		SAINT SOUplet	1 286	TRITH SAINT LEGER	6 504
		SAINT VAAST	866	WALLERS	5 559
		SAULZOIR	1 698	WASNES AU BAC	571
		TROISVILLES	777	WAVRECHAIN SOUS DENAIN	1 704
		VILLERS OUTREAU	2 162	WAVRECHAIN SOUS FAULX	422
		WALINCOURT SELVIGNY	2 089	TOTAL	147 083
		TOTAL	59 981		

Le SIAVED regroupe trois collectivités :

- la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (en vert sur la carte précédente),
- le Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est-Cambrésis (en jaune orangé sur la carte précédente)
- la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (en bleu sur la carte précédente).

Les collectes demeurent de la compétence des trois collectivités adhérentes qui ont transféré la compétence « traitement des déchets ménagers assimilés » et la gestion globale des déchèteries au SIAVED.

La notion de traitement comprend :

- ❖ **Le traitement des OMR (Ordures ménagères résiduelles) :**
 - L'incinération : valorisation électrique et thermique,
 - Le traitement des REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) et des mâchefers
 - L'enfouissement
- ❖ **Le tri des matériaux issus de la collecte sélective des « propres et secs »**
- ❖ **Le tri des encombrants**
- ❖ **Le compostage**
- ❖ **La création, la gestion des déchèteries comprenant le tri, le transport et le traitement des déchets ménagers issus de celles-ci.**

Le SIAVED est également porteur du programme local de prévention des déchets BOREAL depuis décembre 2010.

IDENTITE DU SIAVED

Le fonctionnement administratif

Le SIAVED est administré par un comité syndical composé d'élus représentant les collectivités adhérentes. Leur nombre dépend de la population de chaque groupement à raison d'un élu par tranche de 7.000 habitants. La durée de leur mandat est identique à celle du mandat d'un conseiller municipal.

Le Comité Syndical se compose de 84 membres : 42 titulaires et autant de suppléants dont la répartition s'effectue comme suit :

- 22 titulaires et 22 suppléants pour la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)
- 11 titulaires et 11 suppléants pour la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- 9 titulaires et 9 suppléants pour le SYndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est Cambrésis (SYCTOMEC)

Le bureau est composé de 11 membres élus par les délégués des trois collectivités adhérentes :

- un président : Charles LEMOINE
- dix vice-présidents dont les attributions sont réparties comme suit :
 - ❖ **déchèteries** : Léopold Rémy (CCO), Bruno Leclercq (SYCTOMEC) et Michel Lefèbvre (CAPH),
 - ❖ **finances** : Bernard Caron (CAPH), Gérard Devaux (SYCTOMEC) et Philippe Gilles (CCCO),
 - ❖ **tri sélectif, déchets verts et encombrants** : Jacques Dubois (CAPH),
 - ❖ **information, communication et prospective** : Michel Loubert (CCCO),
 - ❖ **traitement des déchets hospitaliers** : Serge Siméon (SYCTOMEC)
 - ❖ **centre de valorisation énergétique** : René Dubus (CAPH).

Parallèlement, cinq commissions thématiques réfléchissent en amont sur les dossiers du SIAVED.

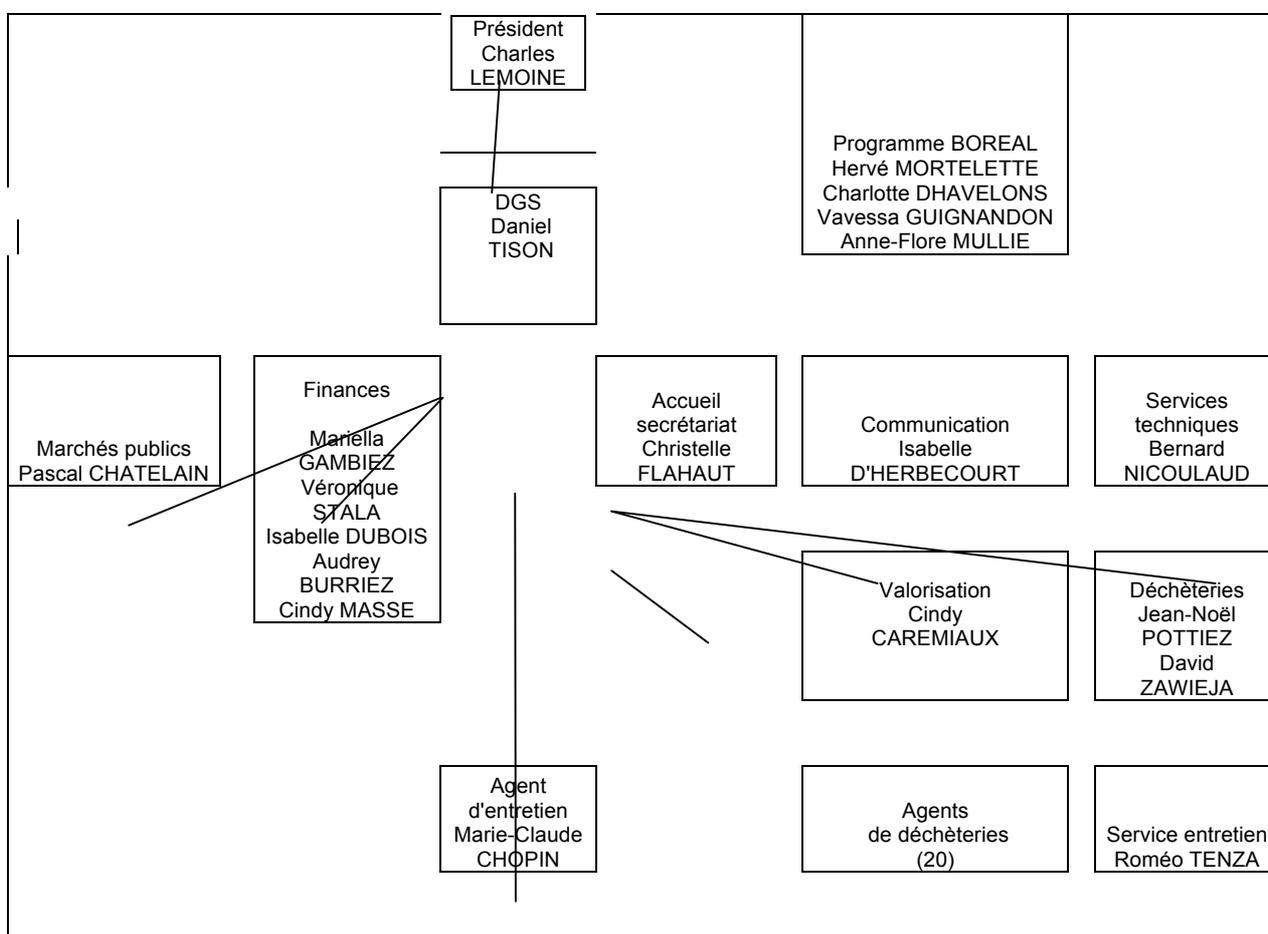
Les moyens humains

Au 31 décembre 2011, le SIAVED comptait 29 agents.

Le service « administration générale » composé de 9 personnes (dont 2 agents à « temps partiel »), a en charge la gestion administrative du Syndicat, le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus, la comptabilité, la paie, la gestion des ressources humaines et la communication.

Le service technique a en charge principalement la gestion technique du traitement des déchets.

Depuis la fin 2010, le SIAVED est porteur du programme local de prévention des déchets BOREAL. Deux chargés de mission supplémentaires ont été embauchés début 2011 renforçant l'équipe déjà existante composée d'un animateur et d'une chargée de communication.



Les outils

Le SIAVED est propriétaire d'un **centre de valorisation énergétique**, situé sur le territoire de Douchy les Mines, et de **13 déchèteries** réparties sur l'ensemble des 100 communes adhérentes. Une déchèterie est mise à sa disposition sur le territoire de l'Amandinois

De plus, le SIAVED fait gérer sous contrat une partie de ses déchets dans :

- une déchèterie mise à sa disposition sur le secteur de l'Amandinois.
- trois centres de tri des emballages ménagers (Anzin, Lourches et Saint-Amand-les-Eaux),
- deux centres de tri d'encombrants (Noyelles-Godault et Saint-Amand-les-Eaux),
- deux plateformes de compostage des déchets verts (Lourches et Naves),
- deux centres d'enfouissement de déchets ultimes (Curgies et Lewarde),

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2011 a été marquée par les évènements suivants :

* le fonctionnement du syndicat

1) Les appels d'offres

- Le transport et le traitement des produits collectés et la gestion du haut de quai de la déchèterie de Mortagne du Nord ont été attribués à la société MALAQUIN 59230 ROSULT
- Le transport des produits collectés et la gestion du haut de quai de la déchèterie de Denain a été confié à la société MALAQUIN 59230 ROSULT, le traitement à la société RECYDEM 59156 LOURCHES.

2) Le démarrage des travaux de la déchèterie de Mortagne du Nord sur une ancienne friche industrielle

3) La déchèterie de Saint-Aubert a rejoint le mode de gestion des déchèteries de la zone sud (régie).

TRAITEMENT DES DECHETS

DECHETERIES

*Implantation des déchèteries du
SIAVED en 2011*



- Sur le secteur de la CCCO : Aniche, Erre et Rieulay,

- Sur le secteur de la CAPH : Douchy-les-Mines, Neuville-sur-Escaut et Saint-Amand-les-Eaux (un marché de mise à disposition a été signé avec la société Malaquin).

- Sur le secteur du SYCTOMEC : Beauvois en Cambrésis, Béthencourt, Cattenières, Caudry, Maretz, Saint-Aubert, Walincourt-Selvigny et Le Cateau-Cambrésis,

Ces implantations réparties sur l'ensemble du territoire répondent à plusieurs objectifs :

- répondre aux besoins quotidiens du public,
- supprimer les dépôts sauvages,
- favoriser le recyclage et la valorisation,
- respecter le plan départemental d'élimination des déchets ménagers.

Les déchèteries du SIAVED sont ouvertes gratuitement et indistinctement aux habitants du territoire du SIAVED et aux communes d'autres collectivités voisines ayant signé une convention (Awoingt, Cauroir, Iwuy, Rieux-en-Cambrésis, Séranvillers-Forenville, Villers-en-Cauchies-Wambaix).

Le gardiennage des déchèteries de Douchy-les-Mines, Erre, Neuville-sur-Escaut, Aniche, Rieulay est confié à la société Recydem, située à Lourches. Les déchèteries de Béthencourt, Maretz, Beauvois, Caudry, Cattenières, Saint-Aubert* et Walincourt-Selvigny sont exploitées en régie. Par contre, pour celle de Le Cateau Cambrésis, la gestion du personnel et celle du haut de quai ont été confiées à la société SITA.

* dans une logique territoriale, la déchèterie de Saint-Aubert a rejoint le mode de gestion des déchèteries de la zone sud.

Fonctionnement général des déchèteries

Nombre de déchèteries	Zone nord (5+1)	Erre, Neuville-sur-Escaut, Douchy les Mines, Rieulay, Aniche <i>et une mise à disposition de la déchèterie Malaquin à Saint-Amand les Eaux</i>
	Zone sud 8	Cattenières, Walincourt-Selvigny, Beauvois en Cambrésis, Caudry, Béthencourt, Maretz, Saint-Aubert et Le Cateau-Cambrésis
Ratio par kg, par an et par habitant		246
Mode d'exploitation	Zone nord	Prestation de service
	Zone sud	régie
Jours d'ouverture		7 jours sur 7 sauf pour Cattenières, Walincourt, Maretz, Béthencourt et Le Cateau-Cambrésis
Accueil des Déchets dangereux des ménages		Oui sauf déchèterie de Béthencourt
Accès professionnel		Oui sous conditions tarifaires cf page

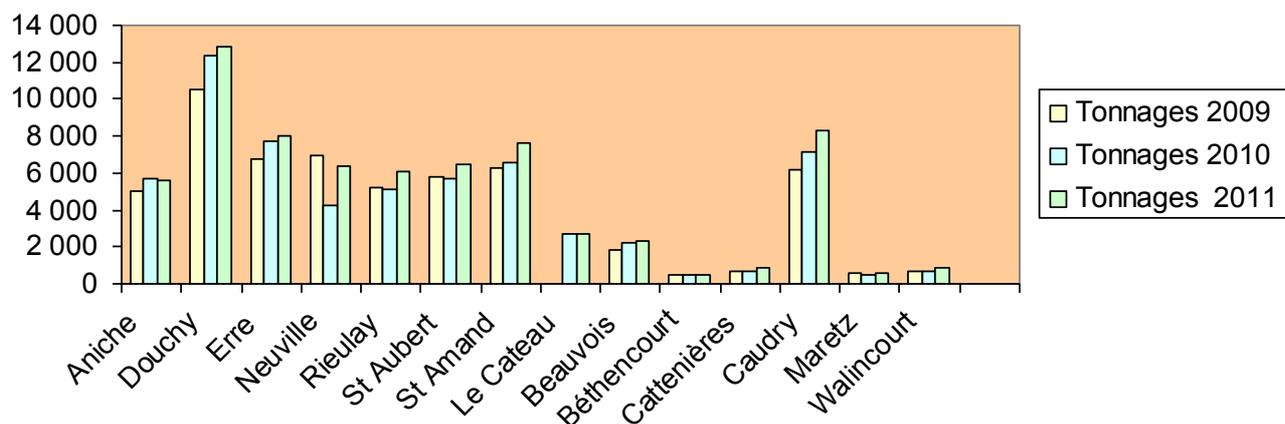
TONNAGES

La population du syndicat est en 2011 de 280.884 habitants. Le ratio collecté par an et par habitant représente 246 kg contre 222 kg en 2010.

Tonnages collectés en déchèterie en 2011 (D3E inclus)

	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011
Aniche	5 000	5 690,14	5 621,35
Douchy	10 535	12 406,70	12 835,83
Erre	6 777	7 696,53	8 047,12
Neuville	6 985	4 280,06	6 379,01
Rieulay	5 240	5 113,08	6 098,05
St Aubert	5 759	5 743,23	6 441,31
St Amand	6 241	6 564,23	7 601,02
Le Cateau		2 742,03	2 690,66
Beauvois	1 850	2 221,14	2 353,37
Béthencourt	436	467,90	487,87
Cattenières	708	665,50	880,91
Caudry	6 227	7 130,24	8 279,94
Maretz	550	528,91	600,32
Walincourt	665	694,61	882,08
total	56 973	61 944,30	69 198,84

Evolution des tonnages collectés en déchèterie

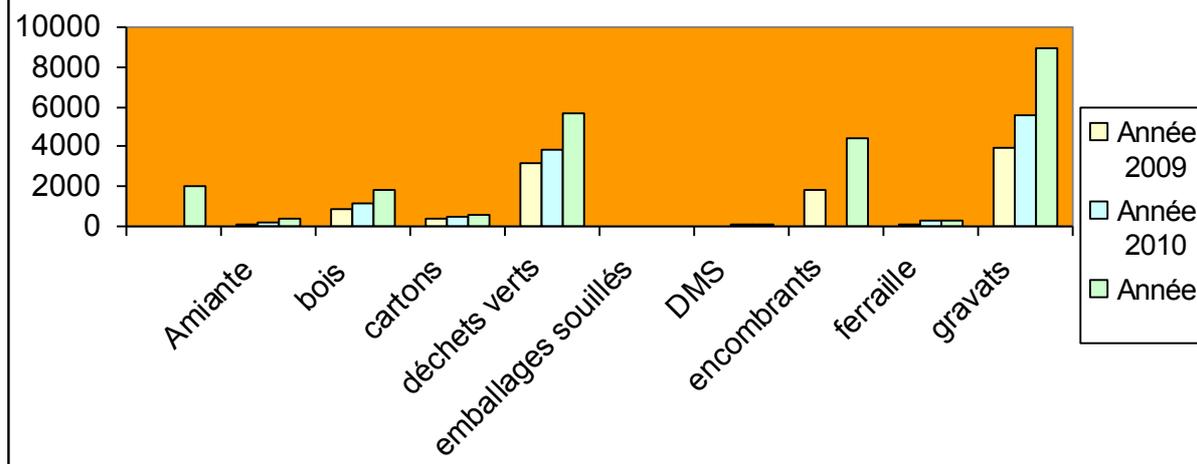


Tonnages collectés en 2011 par matériaux

* dans la zone sud

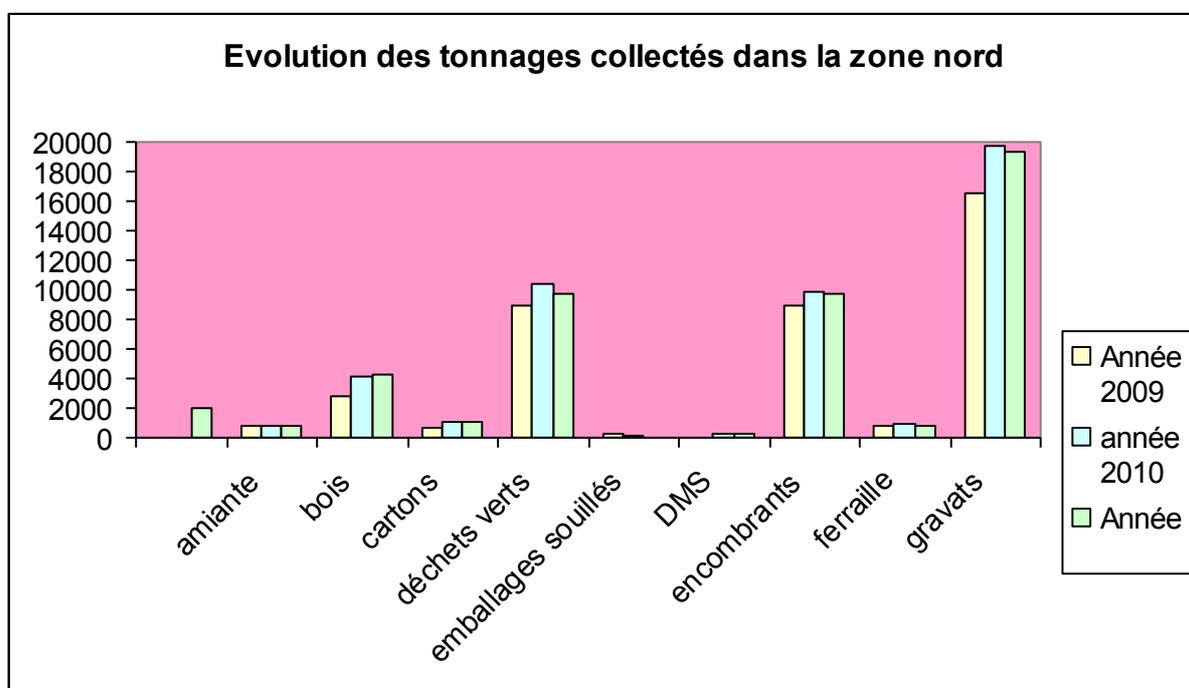
	Année	Année	Année
ZONE SUD	Année	Année	Année
Amiante	138	166,92	368,74
bois	821	1 169,55	1824,76
cartons	366	471,06	598,1
déchets verts	3 154	3 802,07	5689,13
emballages souillés	2	2,14	7,16
DMS	40	51,42	112,48
encombrants	1 813	2 979,36	4375,46
ferraille	136	270,94	297,04
gravats	3 927	5 536,87	8988,36

Evolution des tonnages collectés par matériaux dans la zone sud



** dans la zone nord

	2009	2010	2011
amiante	778	825,99	764,39
bois	2 831	4 110	4212,59
cartons	678	1 042,63	1006,19
déchets verts	8 931	10 367	9694,94
emballages souillés	206	109,44	28,09
DMS		229,02	268,76
encombrants	8 929	9 816	9740
ferraille	859	989,95	801,05
gravats	16 481	19 710	19 399,37



COUTS

	Tonnages		Coût total		Coût/tonne	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Béthencourt	467,90	487,87	53.547,99	63.246,19	114,44	129,63
Le Cateau	2 742,03	2 690,66	301.333,66	192.528,84	109,89	71,55
Maretz	528,91	600,32	56.011,92	67.891,41	105,9	113,09
Walincourt	694,61	882,08	65.413,85	83.757,76	94,17	94,95
Cattenières	665,50	880,91	59.346,80	73.166,55	89,18	83,05
Beauvois	2 221,14	2 353,37	184.446,87	180.216,85	83,04	76,57
Rieulay	5 113,08	6 098,05	423.712,75	482.932,78	82,87	79,19
Aniche	5 690,14	5 621,35	446.515,53	420.660,59	78,47	74,83
Saint-Amand	6 564,23	7 601,02	505.380,55	565.988,14	76,99	74,46
Saint-Aubert	5 743,23	6 441,31	432.152,73	307.813,85	75,25	
Neuville/Escaut	4 280,06	6 379,01	304.105,37	406.987,96	71,05	63,8
Caudry	7 130,24	8 279,94	481.452,64	533.388,80	67,52	64,41
Erre	7 696,53	8 047,12	502.633,03	488.273,24	65,31	60,67
Douchy	12 406,70	12 835,83	698.955,42	698.407,06	56,37	54,41
	61 944,30	69 198,84	4.515.009,11	4.585.260,02		

CONDITIONS D OUVERTURE AUX COMMERCANTS ET ARTISANS

Les artisans et commerçants peuvent s'y rendre sous conditions particulières tarifaires :

Déchets concernés	Tarifs
Gravats sans amiante	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets tout venant	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets verts	25 € TTC/m ³ (facturation minimum 1m ³)
Déchets ménagers spéciaux	Facturation par tranche de 10 kg soit 15 € minimum

Recettes artisans par déchèterie

		Nombre de passages*	Nombre d'artisans passés**	Recettes 2011	
C.C.O.	Aniche	119	16	4875	13 885€
	Erre	190	16	6265	
	Rieulay	76	8	2745	
C.A.P.H.	Douchy	234	41	7440	9 600€
	Neuville	66	9	2160	
SYCTOMEC	Beauvois	85	16	2575	19 660 €
	Caudry	271	36	8970	
	Walincourt	8	2	225	
	Saint Aubert	103	17	3890	
	Cattenières	2	2	50	
	Le Cateau	113	19	3950	
		1267			43 145€

ENCOMBRANTS ISSUS DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte en « porte à porte » pour les déchets encombrants.

Certains encombrants ne sont pas acceptés lors de la collecte en porte à porte, il s'agit principalement des pots de peinture, des tôles et tuyaux en amiante, des pneus et des déchets d'équipement électronique électrique appelés aussi D3E.

Ces déchets peuvent être par contre amenés en déchèterie.

Le traitement des encombrants est effectué soit :

- à Saint Amand les Eaux par la société MALAQUIN,
- à Noyelles Godault par la société SITA,
- dans l'installation de stockage des déchets non dangereux à Lewarde.

Sur site, les encombrants sont triés. Le taux de valorisation est de 35%.

	Collectivités adhérentes	Tonnages annuels collectés	Ratio par an et par hab	Coût annuel des encombrants (TTC) <i>(marché et coût de l'incinération au CVE de Douchy)</i>
Encombrants en porte à porte <i>(le coût de la collecte est supporté par les collectivités adhérentes)</i>	CAPH	2983	20,2 kg	768.160 €
	SYCTOMEC	2612	43 kg	
	CCCO	2003	27,6 kg	
	total	7598		

DECHETS VERTS COLLECTES PAR LES ADHERENTS

Les collectivités adhérentes gèrent la collecte des déchets verts en porte à porte ou en apport volontaire.

Les déchets verts sont envoyés vers la plateforme de compostage de Recydem à Louches. Les tontes de pelouse sont mélangées avec du structurant (copeaux de bois par exemple) et les branchages sont broyés. Le broyat est ensuite stocké pendant plusieurs semaines sur une dalle pour y être ventilé.

Les déchets verts sont ensuite placés sur une dalle de maturation pendant huit semaines. Les déchets maturés passent finalement par un crible et les refus retournent dans le broyeur avec les nouveaux déchets verts arrivés.

Le compost sert ensuite d'amendement organique à l'agriculture et est conforme aux normes NFU 44051.

Tonnages des déchets verts collectés par les adhérents

		Tonnages annuels collectés	Ratio par an et par hab.	Coût du marché des déchets verts
Déchets verts collectés en porte à porte et ou dans les points de collecte <i>(le coût de la collecte est supporté par les collectivités adhérentes)</i>	CAPH	1590	10,7 kg	280.000 €
	SYCTOMEC	0		
	CCCO	6570	90,7 kg	
	Total	8160		

La CCCO organise un ramassage en porte à porte des déchets verts sur son territoire, alors que la CAPH met à disposition 8 « espaces déchets verts » sur l'ensemble de son territoire.

Localisation des « Points collecte des déchets verts » de la CAPH	
Denain Escautpont Haulchin-Thiant Haveluy La Sentinelle Mortagne du Nord Trith saint Léger Wallers	Rue Berthelot (quartier de la Bellevue) Zone d'Activités du Bruilles Ancienne société ETERNIT Parking du stade Parking du cimetière Services Techniques Rue Pierre Curie Rue Michel Rondet

TRI, CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTES EN PORTE A PORTE

Les collectivités adhérentes (CAPH, SYCTOMECH et CCCO), organisent la collecte sélective des déchets ménagers propres et secs appelée plus communément collecte sélective : les flacons et autres bouteilles en plastique, les journaux, les magazines, le verre, les emballages en acier et en aluminium, les cartons et les cartonnettes.

Une fois collectés, les emballages issus de la collecte sélective rejoignent les centres de tri de Lourches, Anzin ou de Saint-Amand-les-Eaux, où ils sont triés, mis en balles et stockés avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les matériaux triés sont revendus à différents repreneurs par les collectivités adhérentes et chaque tonne valorisée bénéficie de plus d'un soutien versé par Eco-Emballages.

	Traitement	Tonnages annuels collectés		Coût Annuel
Propres et secs	Tri et valorisation	CAPH	9824	3.435.150 €
		SYCTOMECH	4026	
		CCCO	4521	
			18 371	
Verre	Recyclage	CAPH	5673	92.950 €
		SYCTOMECH	3152	
		CCCO	2950	
			11775	
	dont refus de tri (enfouissement et incinération)	CAPH	3.557	105.000
		SYCTOMECH		
		CCCO		
			total	3 633 100

Destination des matériaux triés

Le SIAVED réalise l'appel d'offres de reprise des matériaux triés pour les trois collectivités adhérentes, puis ces dernières signent individuellement avec les différents repreneurs. Celles-ci bénéficient ensuite du soutien à la tonne triée en contrepartie du recyclage effectif de ces déchets.

* dont 3769 tonnes de verre transportées directement vers les sociétés de retraitement à Wingles et à Reims.

Matériaux	Quantités expédiées en 2011	Filières
Verre *	11425	O.I
Journaux revues magazines (JRM)	4519	UPM
Cartons + EMR	1548	DEROO
Gros de magasins	1151	RECYDEM
Flaconnages plastiques	1063	NORDPALPLAST
Acier	473	VEOLIA/ MARCHETTO RECYCLAGE
Emballages pour liquide alimentaire (ELA)	140	DEROO
Aluminium	33	CORNEC
Tonnages valorisés		

Evolution des quantités expédiées depuis 2009

Matériaux	Quantités expédiées en 2011	Quantités expédiées en 2010	Quantités expédiées en 2009
Verre *	11425	13970	9368
Journaux revues magazines (JRM)	4519	7800	5955
Cartons + EMR	1548	790	2326
Gros de magasins	1151	1970	2250
Flaconnages plastiques	1063	1830	1989
Acier	473	840	817
Emballages pour liquide alimentaire (ELA)	140	250	239
Aluminium	33	40	47

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- En ISDND

Une partie des déchets ménagers sont traités dans l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), située à Lewarde, où ils sont déversés dans des alvéoles étanches puis recouverts.

Les déchets indésirables de la collecte sélective et la part non valorisable résultant du tri des encombrants sont acheminés en direction de Lewarde ou de Curgies pour y être enfouis.

Mise en CET	Tonnages
CAPH	127
CCCO	5858
SYCTOMEC	220
SIAVED	2494

- Au CVE de DOUCHY

	Tonnages 2011	Tonnages 2010	Tonnages 2009
Ordures ménagères résiduelles	80.374	81.329	80,376
Déchets ménagers banals	5.916	3.760	5.474
Déchets hospitaliers	5.604	5.957	5.533
Total	91.894	91.046	91.383

- Au CVE d'ECOVALOR (saint-Saulve)

	Tonnages	Coûts TTC
CAPH	1.423	107.322
SYCTOMEC	24	
total	1.447	

FONCTIONNEMENT DU CVE

LE CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Les caractéristiques du CVE de DOUCHY LES MINES :

		Caractéristiques techniques
Fours Martin à grille	2	Capacité horaire : 5,5t/four Puissance thermique : 12,5 mW/four
Chaudières	2	Constructeur : Leroux et Lotz
Groupe turbo alternateur	1	Constructeur : Alstom Puissance électrique : 6MW
Valorisation	Electrique Matière	40 GWh REFIOM et mâchefers

Le bilan d'exploitation 2011 pour le CVE de Douchy les Mines est le suivant :

	Tonnages 2011	Tonnages 2010	Tonnages 2009
Déchets ménagers	80.374	81.329	80.376
Déchets ménagers banals/ Déchets indésirables de la collecte sélective	5916	3.760	5.475
Déchets hospitaliers	5 604	5.957	5.533
Total	91.894	91.046	91.384

Les coûts et tonnages du CVE

		tonnages 2011	Coût 2011 HT*	Tonnages 2010	coût 2010 HT
partie fixe			2 051 409		1 970 055
partie variable	Déchets ménagers	80 374	1 528 576	81329	1 396 622
	Déchets ménagers banals et déchets indésirables de la collecte sélective	5 916	123 645	3 760	71 261
	Déchets hospitaliers	5604	356 982	5 957	363 727
	bicarbonate	1703	341 678		332 588
	sous total marché d'exploitation CVE *		4 402 290		4 134 253
	REFIOM (tonnage produit par l'incinération)	3 340	551 705	3 039	552 271
	coût d'exploitation général (hors investissement)		4 953 995		4 686 524

* révision des prix définitive pas connue à ce jour

Les arrêts

Le nombre et la durée des arrêts sur incident restent faibles et a même diminué par rapport à l'année dernière. La majorité des arrêts sur incidents a une durée très courte et est sans impact sur les tonnages traités (58,6% ont une durée inférieure à 3 heures, 82,8% ont une durée inférieure à 24 heures et 89,7% une durée inférieure à 48 heures.

	Ligne 1	Ligne 2	GTA
Heures de fonctionnement	7 932	7 986	
Disponibilités	90,6%	91,2%	
Nombre d'arrêts :			
○ incident *	7	12	10
○ programmé **	1	2	0

LA VALORISATION ENERGETIQUE

La production de vapeur est stable : 227 151 tonnes soit + 2,6% par rapport à 2010. Avec 42 386 MWh, la production énergétique électrique est revenue à la normale (+ 15% par rapport à 2010 où il y avait eu la révision majeure). 85,5% de cette énergie (36 222 MWh) sont exportés vers le réseau EDF et le reste consommé par le CVE et le SIAVED.

Le rendement de la récupération énergétique (tonne de vapeur produite/tonne incinérée) a légèrement augmenté + 0,92% et les rendements annuels de la valorisation énergétique sont à un bon niveau (185kWh produit par T vapeur).

Au sens réglementaire, le taux de valorisation énergétique de l'installation est de 68,7% et donc supérieur à la limite des 60%. Le SIAVED peut donc prétendre à l'application d'un taux réduit de TGAP.

LE SUIVI DES CONSOMMATIONS

- la consommation électrique a légèrement diminuée : 6 144 MWh
- la consommation de gaz a fortement baissé : cette baisse est due à l'absence d'arrêt important et est en partie due à la légère baisse du nombre d'arrêts.
- La consommation en eau de ville a fortement augmenté cependant elle est revenue à son niveau habituel. En parallèle, la consommation d'eau de forage a diminué et la moyenne annuelle est de 178,8l/T.

LA PRODUCTION DES RESIDUS ET REJETS

- Les REFIOM : la production de REFIOM a encore augmenté : 3 340 tonnes. Avec une moyenne de 36,3 kg/T, c'est la plus haute de ces quatre dernières années.

Cette augmentation trouve en partie son origine dans l'augmentation des apports de DMB ce qui entraîne une augmentation de la consommation de bicarbonate de sodium.

- Les mâchefers : la production de mâchefers a augmenté : 20 010 tonnes

Pour mémoire, depuis juin 2009, les ferrailles ne sont plus séparées des mâchefers à la sortie de l'installation, mais sur le site du prestataire assurant leur enlèvement. Les ferrailles récupérées sont toujours valorisées.

- Les rejets atmosphériques

Les valeurs constatées restent largement en dessous des limites. Ligne 1 : aucun dépassement journalier, 27 dépassement sur trente minutes ; ligne 2 : aucun dépassement journalier, 20 dépassements sur trente minutes.

Pour les deux lignes, les temps cumulés de dépassements sont inférieurs aux 60 heures réglementaires.

TRAVAUX REALISES PAR PROCYRDHIM DANS LE CADRE DU GER

Les dépenses engagées de GER ont cette année légèrement été réduites cependant, elles demeurent très supérieures à celles des années précédentes. 1 311 845 € contre 900 000 €.

Le maintien des dépenses à cet important niveau trouve son origine entre autres dans :

- le remplacement des structures des plaques à trous de la ligne 1 : 100 000 €
- l'approvisionnement d'un grappin complet : 50 000 €
- le remplacement et gros entretien de compresseurs dont celui du GTA : 34 000 €
- la remise en état des peintures de la zone arrière de l'usine : 30 000 €
- la mise en place du comptage énergétique pour avoir la TGAP réduite : 30 000 €
- les travaux importants au niveau de la grille et de l'alimenteur : 20 000 €
- l'intervention sur une cellule de l'aéro-condenseur à titre préventif : 20 000 €
- la réfection du circuit d'injection d'eau de lavage DH dans les fours : 15 000 €

PRINCIPALES RECETTES DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE

	2011	2010
Déchets hospitaliers	2 211 405 HT	1 838 256 HT
Vente d'électricité à EDF	1 883 188 HT	1 668 455 HT
Apport d'OMR par le SYMEVAD	337 611 HT	235 312 HT
Apport d'OMR par la société Malaquin	131 728 HT	221 318 HT
Indésirables de la collecte sélective	236 740 HT	192 029 HT

SYNTHESE : TRAITEMENT DES DECHETS TRAITES PAR LE SIAVED

Ensemble des tonnages traités

	Tonnages 2011	Page du rapport
déchèteries		
déchets verts en porte à porte		
collecte sélective		
CVE de Douchy les Mines		
Encombrants en porte à porte		
Incinération ECOVALOR		
TOTAL		

Ensemble des tonnages collectés pour les adhérents du SIAVED

	Tonnages 2 011	Ratio 2 011	Tonnages 2010	Ratio 2010	Page du rapport
déchèteries	69 087	246	61 944	222	
déchets verts en porte à porte	8 157	29	8 283	30	
collecte sélective		107	31 900	114	
OMR		305	85 450	306	
Encombrants en porte à porte	7 598	27	9 300	33	
TOTAL		714	196 877	705	

PROGRAMME LOCAL
BOREAL HAINAUT
OSTREVENT CAMBRESIS

En 2011, le Programme Boréal Hainaut Ostrevent Cambrésis a :

- recruté deux chargés de mission,
- organisé 27 réunions de comité de concertation, qui ont regroupé entre 15 et 20 participants,
- réalisé un diagnostic du territoire comprenant un état des lieux des handicaps et atouts du territoire, à travers une enquête menée auprès de la population et une caractérisation des déchets ménagers et assimilés et est arrivé au résultat suivant :

Des thématiques définies l'année dernière, le programme a décidé de mener les actions suivantes :

1. **le compostage à domicile et collectif** : poursuite de la formation de guides composteurs, organisation de réunion publique et compostage en pied d'immeubles ;
2. **le gaspillage alimentaire** : développement des bonnes pratiques dans les cantines scolaires, cours de cuisine auprès des publics précaires et création de stands itinérants pour le grand public ;
3. **le réemploi des encombrants** : création d'un guide du réemploi, valorisation des encombrants en habitat collectif, création d'évènements tels les villages du réemploi, soutien de la mise en place de la collecte sur appel, communication sur les filières des textiles ;
4. **le changement des comportements d'achats** : création et diffusion de « stop pub », animation en grandes surfaces, diffusion d'un carnet de courses, promotion des produits locaux
5. **l'exemplarité des établissements publics** : kit de gobelets réutilisables, promotion de l'eau du robinet, formation des agents des espaces verts, formation des élus à la prévention des déchets
6. **les déchets diffus des ménages** : plaquette distribuées dans les cabinets médicaux
7. **la consigne du verre** : implantation d'une unité de lavage dans le cadre du développement de la cogénération, promotion de la consigne auprès des producteurs et des distributeurs ;
8. **les déchets des entreprises** : partenariat avec le pôle SYNEO pour accompagner les trois entreprises publiques et organisation de visites d'entreprises dites « exemplaires » ;
9. **la tarification incitative** : atelier itinérant sur la mise en place de la tarification incitative ;
10. **la méthanisation** : interrogation sur l'éventualité de l'implantation d'unités de méthanisation au sein d'exploitations agricole

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CCED : Communauté de communes de l'Est Douaisis
CCCO : Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent
CET : Centre d'Enfouissement Technique
CVE : Centre de Valorisation Energétique
DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDM : Déchets Diffus des Ménages
DEEE : Déchets d'Équipement Electrique et Electronique
DH : Déchets Hospitaliers
DICS : Déchets Indésirables de la Collecte Sélective
DIS : Déchets Industriels Spéciaux
DMB : Déchets Ménagers Banals
GTA : Groupe Turbo Alternateur
ISDND : Installation de Stockage des Déchets non Dangereux
OM : Ordures Ménagères
OMR : Ordures ménagères résiduelles
PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
PEDMA : plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
SIRIEOM :
SIRDHIM :
SYCTOMECA : SYndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Est
Cambrésis
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
4C : Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis